

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 25 avril 2017**

Le mardi vingt-cinq avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN (présent uniquement en début de séance), Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Emmanuel MESSAS, M. Jérémy REDLER, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, M. Marc LUMBROSO, M. Michaël MIGUERES, M. Thomas LAURET, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

Samia BADAT-KARAM, Ghislaine SALMAT

Étaient Excusés :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Jacques LEGENDRE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Valérie KHOURY, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, Mme Hélène ZWANG, M. David ALPHAND.

Ordre du jour :

- **162017037** Désignation du secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **162017038** Adoption du compte rendu de la séance du 13 mars 2017.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **162017039** Compte Administratif Election du Président de séance.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **162017040** Compte Administratif 2016.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2017 DPE 28** Demande de subvention avec convention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour le projet d'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud (16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DEVE 86** Communication sur le lancement d'un appel à projets « éducation et enseignement de la biodiversité » – subventions.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DVD 56** Redéploiement d'une station Vélib' dans le Bois de Boulogne – Autorisation de déposer la déclaration préalable au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DFPE 67** Subvention (33.277 euros) et avenant n°1 avec l'association La Maison de l'Enfance (16<sup>e</sup>) pour la halte-garderie (16<sup>e</sup>).

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2017 DASCO 39-G** Collèges publics en cité scolaire – Fixation des tarifs de restauration et modalités de compensation financière.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 42-G** Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017/2027 proposé par la Région Ile-de-France.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 6-G** Divers collèges publics parisiens – Subventions (188.090 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 76** Lycées municipaux – Subventions d'équipement (386.633 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 71** Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DJS 173** Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2017 DJS 66** Subventions (68.750 euros) et conventions avec 3 associations locales (16<sup>e</sup>).

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2017 DASES 194-G** 8 Subventions (1.025.084 euros) relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence.

**M. Jacques LEGENDRE rapporteur.**

- **2017 DASES 131-G** Subventions (396.600 euros) relatives au fonctionnement de 7 accueils de jour à destination des personnes en situation de précarité et grande exclusion à Paris.

**M. Jacques LEGENDRE rapporteur.**

- **2017 DASES 25-G** Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11<sup>e</sup>).

**M. Emmanuel MESSAS rapporteur.**

- **2017 DASES 4** Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11<sup>e</sup>).

**M. Emmanuel MESSAS rapporteur.**

- **2017 DAC 485** Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2017 DFA 14** Signature d'un avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 17 décembre 2010 pour l'exploitation du camping de Paris (16<sup>e</sup>).

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h 10.

M. GOASGUEN devant quitter la séance du Conseil d'arrondissement pour motif personnel, il confie la présidence du Conseil d'arrondissement à Mme GIAZZI.

(*M. GOASGUEN s'en va.*)

- **162017037** Désignation du secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI, Mme SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

- **162017038** Adoption du compte rendu de la séance du 13 mars 2017.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 13 mars 2017.

- **162017039** Compte Administratif Election du Président de séance.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

Mme GIAZZI étant déjà Présidente de séance, il n'est pas nécessaire de procéder à l'élection du Président de séance.

- **162017040** Compte Administratif 2016.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU énonce qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils d'arrondissement délibèrent sur le Compte Administratif de leur état spécial ; les 20 Comptes Administratifs seront ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Paris.

M. GABORIAU indique que les crédits non consommés lors de l'exercice antérieur sont reportés de plein droit et réinscrits au budget supplémentaire de l'exercice suivant. C'est pourquoi, lors d'une prochaine séance du Conseil d'arrondissement, une délibération portera sur le budget supplémentaire 2017 de l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GABORIAU précise que des tableaux retraçant l'état du compte de l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement, par rubrique fonctionnelle ainsi que sous la forme d'un récapitulatif général, ont été distribués aux élus. Ces tableaux font apparaître, par article, les crédits ouverts, les mandatements et le solde d'exécution de l'exercice 2016.

Concernant la section d'investissement, M. GABORIAU informe les élus que les crédits ouverts s'élèvent à 571.366 euros et les dépenses liquidées à 299.429 euros. Les crédits à reporter sont donc

de 271.936 euros. Le total des dépenses engagées sur la dotation d'investissement est de 426.116 euros, soit 74,58 % du montant total budgété.

Sur ces 271.936 euros reportés au titre de l'année 2016, 126.686 euros correspondent à des dépenses engagées en 2016 mais non liquidées au 31 décembre 2016. Le reliquat des crédits, à savoir les crédits reportés libres d'emploi, s'élève à 145.249 euros.

Concernant la section de fonctionnement, M. GABORIAU annonce que les crédits ouverts s'élèvent à 5.848.022 euros, les dépenses liquidées à 5.189.408 euros et les crédits à reporter à 658.613 euros. M. GABORIAU précise que cette dernière somme comprend :

- Les dépenses engagées, par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et par les directions de la Ville de Paris, en 2016, qui n'ont pas été liquidées avant la clôture de l'exercice au mois de décembre 2016, soit 218.438 euros ;
- Les crédits libres d'emploi, soit 440.175 euros.

M. GABORIAU signale que sur les 5.068.390 euros de la dotation de gestion locale, 92,48 % des crédits ont été engagés et 90,16 % ont été liquidés en 2016. Le montant des reports libres d'emploi est de 381.062 euros.

M. GABORIAU indique que sur les 779.632 euros de la dotation d'animation locale, les dépenses engagées s'élèvent à 720.518 euros, dont 619.733 euros pour les dépenses liquidées, soit 79,49 % du montant total budgété. Le montant des crédits libres d'emploi s'élève à 59.113 euros, dont 35.560 euros pour l'animation locale et 23.552 euros pour les travaux urgents.

M. GABORIAU souligne que le taux d'engagement du budget de fonctionnement, à savoir la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale, est de 91,28 %, et que le taux de liquidation par rapport aux sommes engagées est de 88,74 %.

Concernant l'ensemble des trois dotations (dotation d'investissement, dotation d'animation locale et dotation de gestion locale), M. GABORIAU dit que le taux d'engagement des crédits est de 89,79 % ; celui des crédits liquidés, de 85,5 % ; et que le montant total des crédits reportés libres d'emploi est de 585.425 euros.

Le Compte Administratif 2016 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DPE 28** Demande de subvention avec convention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour le projet d'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud (16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI rappelle que le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) a été instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir des projets innovants.

Elle explique que le projet présenté dans le cadre de cette délibération consiste à aménager le déversoir pour améliorer la qualité des eaux rejetées dans la Seine. Elle précise que même si ce déversoir s'appelle Bugeaud, il ne sera pas situé sur l'avenue Bugeaud, mais dans le Bois de Boulogne, près du Tir aux Pigeons.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DPE 28 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 86** Communication sur le lancement d'un appel à projets « éducation et enseignement de la biodiversité » – subventions.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI indique que la Mairie de Paris s'est engagée dans la promotion de la biodiversité et a lancé un appel à projets sur ce thème, grâce auquel des associations soutenant des projets favorisant l'apprentissage de la biodiversité pourront solliciter des subventions de fonctionnement.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DEVE 86 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DVD 56** Redéploiement d'une station Vélib' dans le Bois de Boulogne – Autorisation de déposer la déclaration préalable au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI note que la station Vélib' qui sera située sur l'avenue de Longchamp ne sera que la seconde à l'intérieur du Bois de Boulogne, après celle qui se trouve sur l'avenue du Mahatma Gandhi, près du grand musée.

Mme BALDINI précise que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement souhaite que plusieurs stations soient créées dans le Bois de Boulogne, mais qu'elle se heurte à des problèmes pratiques soulevés par les ABF (raccordements électriques, etc.).

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DVD 56 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFPE 67** Subvention (33.277 euros) et avenant n°1 avec l'association La Maison de l'Enfance (16<sup>e</sup>) pour la halte-garderie (16<sup>e</sup>).

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE dit que la halte-garderie dont il est question dans ce projet de délibération accueille une douzaine d'enfants.

Mme BOËLLE suggère d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DFPE 67 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 76** Lycées municipaux – Subventions d'équipement (386.633 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme BRASSEUR annonce que 12 lycées municipaux d'enseignement professionnel ont acquis le statut d'établissement public local d'enseignement (EPL) à Paris. Ces EPL seront gérés de manière autonome. La Ville de Paris reste toutefois leur collectivité de rattachement jusqu'en 2020, date de leur transfert à la Région.

Mme BRASSEUR précise que ces EPLE municipaux reçoivent des subventions d'investissement dont le total s'élève à 386.633 euros. Concernant le 16<sup>e</sup> arrondissement, la subvention attribuée au lycée municipal René Cassin s'élève à 43.000 euros et est destinée à l'achat d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs, ainsi qu'au renouvellement des rideaux des salles de classe.

Le projet de délibération 2017 DASCO 76 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 71** Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme BRASSEUR rappelle que le projet éducatif territorial (PEDT) remplace les rythmes scolaires et que les ateliers se déroulent chaque semaine, le mardi et le vendredi après-midi, dans l'ensemble des écoles parisiennes.

Mme BRASSEUR énonce que 11.000 ateliers sont assurés par les animateurs de la DASCO, 2.000 par ceux de la DAC, de la DJS et du CASVP, et plus de 3.000 par des prestataires extérieurs.

Mme BRASSEUR explique que le projet de délibération consiste à autoriser la Ville de Paris à donner une subvention aux 96 organismes qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Ville, afin de financer ces ateliers.

Mme BRASSEUR propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DASCO 71 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DJS 173** Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES signale que cette délibération concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement uniquement pour partie, car la mise en accessibilité PMR n'a lieu que dans trois piscines parisiennes qui ne se situent pas dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Le 16<sup>e</sup> arrondissement n'est concerné que par l'achat de chaises de mise à l'eau pour la piscine de Montherlant.

M. HERVOUET DES FORGES suggère d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DJS 173 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DJS 66** Subventions (68.750 euros) et conventions avec 3 associations locales (16<sup>e</sup>).

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES propose d'attribuer des subventions des à associations sportives structurantes du 16<sup>e</sup> arrondissement :

- Le Cercle Féminin de Paris, association mixte ;
- L'École des Sports du 16<sup>e</sup> (ES16), club de football amateur le plus important de Paris ;

- La Nicolaïte de Chaillot, association structurante des quartiers Nord du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES précise que ces trois subventions font l'objet d'une convention et ont fait l'objet d'une négociation entre la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et la Ville de Paris. M. HERVOUET DES FORGES déplore que cette négociation n'ait pas abouti à l'augmentation du montant des subventions, bien que ces associations soient très actives.

Il souligne par ailleurs que l'activité de l'ES16, que ce soit en matière de résultats sportifs ou en nombre d'adhérents, s'est améliorée.

M. HERVOUET DES FORGES demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. LAURET remarque que le Cercle Féminin de Paris se voit octroyer la même subvention, de la part de la Ville de Paris, qu'en 2016.

Il observe également que la subvention de l'ES16 a augmenté de 2.000 euros par rapport à 2016, s'élevant désormais à 32.000 euros, comme en 2013, 2014 et 2015.

Il note enfin que le montant de la subvention accordée à La Nicolaïte de Chaillot reste stable par rapport à 2016.

M. HERVOUET DES FORGES corrige M. LAURET : l'ES16 bénéficiait d'une subvention de 35.000 euros en 2014 et en 2015, et non de 32.000 euros. En revanche, en 2016, la subvention était bien de 30.000 euros.

M. HERVOUET DES FORGES relève par ailleurs que les deux autres associations de football comparables à l'ES16, qui se situent dans les 13<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, bénéficient de subventions dont le montant est 1,5 à 2 fois supérieur à celui octroyé à l'ES16, qui est pourtant plus active.

Le projet de délibération 2017 DJS 66 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASES 25-G** Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11<sup>e</sup>).

**M. Emmanuel MESSAS rapporteur.**

M. MESSAS énonce que dans le cadre de la prévention du SIDA et des autres maladies sexuellement transmissibles, l'association Solidarité Sida organise la 19<sup>e</sup> édition du festival Solidays – festival de jeunesse, de musique et de solidarité – à l'hippodrome de Longchamp, du 23 au 25 juin 2017.

M. MESSAS explique que cette manifestation a pour but d'encourager l'implication des jeunes dans la lutte contre le SIDA et dans l'action humanitaire, de sensibiliser le grand public et de faire de la prévention ainsi que de la sensibilisation à travers des concerts, des débats et rencontres avec des associations diverses, dont une partie est étrangère.

Afin de soutenir l'organisation de ce festival, La Ville de Paris se propose d'attribuer une subvention d'un montant global de 280.000 euros, répartie sur trois secteurs (la santé, la culture et les relations internationales), pour participer aux charges d'exploitation du site et à la location de l'hippodrome de Longchamp et pour apporter une contribution au financement du village solidarité, des animations artistiques et de l'accueil des associations étrangères.

M. MESSAS propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DASES 25-G mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASES 4** Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11<sup>e</sup>).

**M. Emmanuel MESSAS rapporteur.**

Le projet de délibération 2017 DASES 4 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 485** Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER précise que si la subvention de 25.000 euros qu'il est proposé d'accorder au Musée Clemenceau, situé au 8, rue Benjamin Franklin, peut sembler importante, elle est néanmoins méritée car malgré des locaux très exigus, le Musée Clemenceau assure une programmation dynamique. Il va notamment engager des travaux, en 2017, pour renouveler son fonds de documentation.

Le projet de délibération 2017 DAC 485 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFA 14** Signature d'un avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 17 décembre 2010 pour l'exploitation du camping de Paris (16<sup>e</sup>).

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU explique que l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 17 décembre 2010 pour l'exploitation du camping de Paris prend en compte les hausses successives des taux de TVA applicables aux activités locatives et d'hébergement, qui sont passés de 5,5 % à 10 % entre 2011 et 2014, modifiant ainsi la grille tarifaire indiquée en TTC. Il indique que toutes les autres conditions financières établies dans la convention sont conservées.

M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DFA 14 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

Mme GIAZZI dit que les élus disposent dans leurs dossiers de projets de délibération qui concernent le Conseil Départemental ; ces derniers sont transmis à titre informatif et ne sont pas soumis au vote du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 18 h 35.